

Pour le moment, je demande aux députés de m'aider en me disant d'ici à 2 heures demain quels crédits pourraient être contestés, afin que je puisse en informer la Chambre à 3 heures. Il me semble juste que l'on en discute un jour réservé aux subsides; c'est pourquoi cela devrait se faire vendredi, car c'est l'avant-dernier jour désigné et le dernier jour de séance avant la présentation du bill de finances.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais juste ajouter quelque chose sur ce point. Si j'ai bien compris la situation, il y a de sérieux doutes concernant les crédits de un dollar portés au budget des dépenses, cela parce que le gouvernement ne s'est pas conformé à la pratique que Votre Honneur avait définie la dernière fois. Le gouvernement s'en tient à une pratique fort contestable. Je ne me demande pas s'il s'agit d'une pratique contestable, je sais qu'elle l'est. Le fait est qu'il n'en est pas ainsi parce que l'opposition s'est adonnée à des pratiques contestables.

C'est pourquoi, si nous devons avoir ce genre de discussion à la Chambre, je trouve injuste de le faire à l'occasion d'une journée réservée à l'opposition. Nous sommes tout à fait prêts à collaborer et à débattre cette question demain, ce qui nous permettrait de régler ce problème suffisamment à l'avance, sans nous priver pour autant d'une journée réservée à l'opposition. La préparation d'une telle journée exige un certain travail de préparation; c'est pourquoi je trouve que nous ne devrions pas profiter de cette journée pour examiner cette question. Je ne conteste pas votre démarche, monsieur l'Orateur. Je suis simplement un peu inquiet que vous envisagiez de prendre une journée réservée à l'opposition pour étudier ce problème qui touche à des pratiques contestables de la part du gouvernement. Nous sommes tout à fait d'accord pour en discuter demain qui sera une journée complète pour nous plutôt que de prendre une journée écourtée comme il en a été question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il serait difficile de débattre la question demain parce qu'il nous est impossible de donner un préavis suffisant. Le régime que j'essaie d'instituer m'obligerait à aviser à l'avance les participants aux débats, de telle sorte qu'ils auraient le loisir de préparer leurs arguments. La dernière fois que la chose s'est produite, nous avons vu certaines questions soulevées à la Chambre sans que personne ne se lève pour les appuyer ou s'y opposer. Je ne pouvais pas savoir si le ministre avait été au préalable informé que ces questions feraient l'objet d'un débat. Voilà donc un élément de la procédure que nous aurions avantage à clarifier.

J'espère que l'argumentation ne traînera pas en longueur et ne donnera lieu à aucune injustice. Toutefois, étant donné que la question porte sur le processus d'allocation des subsides, il semble indiqué de la soulever un jour prévu pour l'examen des subsides. C'est pourquoi je préférerais que le débat ait lieu maintenant plutôt qu'au dernier jour prévu, même s'il devrait normalement avoir lieu ce jour-là. J'ai l'impression que si je ne prends aucune disposition à cet égard, le débat accaparera une partie du dernier jour prévu. Au lieu de cela, il prendra une partie seulement de l'avant-dernier jour prévu. Lorsque nous

aurons tenté l'expérience, si le député de Grenville-Carleton désire présenter d'autres instances, je me ferai un plaisir d'en tenir compte.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Monsieur l'Orateur, la façon de procéder que vous nous proposez nous semble fort acceptable. En réponse au député de Grenville-Carleton qui prétend que le gouvernement s'engage dans des pratiques douteuses, je dirai que lorsque nous avons préparé le budget supplémentaire, nous avons étudié très attentivement les décisions de la présidence. Nous nous sommes efforcés d'en tenir compte et de modifier le budget supplémentaire en conséquence. A ma connaissance, il y a un bon nombre de postes que divers ministères nous ont présentés comme étant des cas urgents mais j'ai refusé de les inclure dans le budget supplémentaire afin de respecter le plus possible les décisions que Votre Honneur avaient déjà prises. Si jamais on décide de débattre l'application de ces décisions, nous tâcherons de nous défendre en expliquant comment nous croyons les avoir respectées.

● (1512)

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, si cela peut faciliter d'une façon quelconque les délibérations de la Chambre, je puis dire dès à présent que les deux crédits que nous remettons en question sont le crédit 31a du ministère de l'Expansion économique régionale concernant la Société de développement du Cap-Breton et le crédit L56a du ministère des Transports, concernant le programme des transports en surface. A notre avis, ces deux crédits vont à l'encontre de la décision rendue par l'Orateur en mars dernier, dans laquelle il a dit qu'on ne doit pas se servir du budget supplémentaire pour modifier des lois.

* * *

[Français]

PÊCHES ET FORÊTS

Le 1^{er} rapport du comité permanent des pêches et des forêts dans les deux langues officielles—M. Béchard.

(*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*)

* * *

[Traduction]

LES SUBSIDES

RENOVI DE CERTAINS CRÉDITS AU COMITÉ

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer aux termes de l'article 59 du Règlement et parce que nous l'avons oublié dans le premier ordre de renvoi concernant le budget supplémentaire, que les crédits L36a et L37a concernant le ministère des Affaires extérieures pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978 soient renvoyés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.